



LE SUIVI MÉDICAL ET L'INAPTITUDE DES SALARIÉS



1 jour / 7h



ARH, RRH, Dirigeant ou toute personne ayant en charge la gestion du personnel



animée par Sandrine BACIGALUPI, juriste en droit social



Supports documentaires, cas pratiques, attestation de stage



Prix adhérent UIMM Auvergne : 450€ HT

Prix non adhérent : 900€ HT

Dates, informations et inscriptions : Joëlle Maubert-Plagne - 04 73 90 15 43 / contact@uimmauvergne.org

>> OBJECTIFS

- Connaître les obligations relatives au suivi médical des salariés
- Gérer l'absence d'un salarié
- Acquérir les connaissances pour faire face à une inaptitude médicale du salarié

>> PROGRAMME

I / Le suivi médical des salariés

- Le suivi individuel des salariés ;
- Le suivi adapté des salariés ;
- Le suivi renforcé des salariés ;
- Les visites médicales à la demande.

II/ La suspension du contrat de travail

- Obligations du salarié et de l'employeur ;
- Contre-visite médicale.

III/ Constat et gestion de l'inaptitude médicale

- Visite médicale de pré-reprise et de reprise ;
- Recherches de reclassement ;
- Procédure afférente aux inaptitudes d'origine professionnelle et non professionnelle ;
- Rupture du contrat de travail et indemnisations.



Une formation permettant une lecture pratique des avis de la médecine du travail
 Une formation permettant d'anticiper les conséquences d'une inaptitude médicale du salarié